



APE(2022)03  
10 avril 2022

---

RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'APE  
Jeudi 05 mai (09:00 - 17:00) et vendredi 06 mai 2022 (09:00 - 15:50)

**DOCUMENTS DE CARTOGRAPHIE PAR PAYS ET RAPPORTS THÉMATIQUES**

---

## **I. DOCUMENTS DE CARTOGRAPHIE PAR PAYS**

### **a. Publication des documents de cartographie par pays**

Conformément aux directives de visibilité du Conseil de l'Europe, les Documents cartographiques par pays pour la Géorgie (2019), la Turquie (2020), le Monténégro et la Pologne (2021) ont été publiés en format papier en 2021 et seront distribués à l'occasion de la réunion du Conseil de Direction de l'APE. Les Documents ont été imprimés de manière à renforcer la visibilité et la lisibilité des publications de l'APE. Ces Documents cartographiques par pays, en plus du Document cartographique par pays du Monténégro, sont également disponibles en format numérique sur le site web des Itinéraires culturels.

### **b. Document de cartographie nationale pour le Monténégro**

Un document de cartographie nationale des itinéraires culturels pour le Monténégro a été présenté lors de la réunion du Conseil de Direction de l'APE des 28-29 avril 2021. L'experte en charge du document, Mme Aleksandra Kapetanovic, a mené des recherches sur le sujet de septembre à décembre 2020. En raison des restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie de Covid-19, une visite sur le terrain a été remplacée par des réunions en ligne avec des acteurs nationaux impliqués ou ayant le potentiel d'être impliqués dans le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

### **c. Document de cartographie du pays pour la Pologne**

Un document de cartographie nationale des itinéraires culturels pour la Pologne a été présenté lors de la réunion du Conseil de Direction de l'APE des 28 et 29 avril 2021. L'experte en charge du document, Mme Łucja Piekarska-Duraj, a mené des recherches sur le sujet de septembre à décembre 2020. En raison des restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie de Covid-19, une visite de terrain sur place a été remplacée par des réunions en ligne avec des acteurs nationaux impliqués ou ayant le potentiel d'être impliqués dans le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

### **d. Document de cartographie du pays pour l'Arménie**

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Direction de l'APE a confirmé la demande de préparation d'un document de cartographie nationale pour l'Arménie. En janvier 2021, le Secrétariat de l'APE, en collaboration avec le Ministère de la Culture d'Arménie, a convenu d'un expert indépendant, des objectifs et de la portée de la recherche et des délais. Le processus de recherche a été achevé fin 2021 par Mme Ani Avagyan. En raison des restrictions introduites pour atténuer la propagation du Covid-19, il n'a pas été possible de tenir des réunions en personne. Au lieu de cela, deux réunions de coordination ont eu lieu à distance entre les personnalités concernées afin de s'assurer que les procédures correctes étaient suivies pour produire le Document de cartographie des pays. Le document sera publié une fois que le Conseil de Direction aura pris note de sa production et de sa finalisation.

### **e. Demandes des États membres**

Le 20 octobre 2020, la Fédération de Russie a demandé la préparation d'un document cartographique national APE. Cette demande a été approuvée lors de la réunion du Conseil de Direction de 2021<sup>1</sup>.

Conformément aux amendements au règlement intérieur du Conseil de Direction de l'APE qui ont été approuvés le 8 octobre 2020 lors de la réunion du Conseil de Direction de l'APE, les États membres intéressés par la demande d'un document de cartographie nationale doivent le faire par le biais d'une notification formelle

---

<sup>1</sup> Suite à la résolution [CM/Res\(2022\)03](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe concernant la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie à l'APE sur les itinéraires culturels, il est proposé que cette activité soit réattribuée par les représentants des États membres de l'APE à l'occasion de la réunion du Conseil de Direction de l'APE des 5-6 mai 2022.

au président de l'APE au moins 2 semaines avant la réunion annuelle du bureau de l'APE de février. Le Secrétariat de l'APE n'a jusqu'à présent reçu aucune demande formelle de la part des Etats membres.

## **II. RAPPORTS THÉMATIQUES**

### **a. Étude de faisabilité sur l'Olympisme et le patrimoine sportif**

Le 27 novembre 2019, le ministère de la Culture de la France a envoyé une demande pour la préparation d'un rapport thématique sur le patrimoine olympique en Europe et son potentiel en tant qu'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Suite à l'approbation de cette demande par le Conseil de Direction de l'APE à l'été 2020, un appel à experts a été lancé et a recueilli 27 candidatures. La sélection de l'expert s'est faite en étroite collaboration avec l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES), et c'est l'expert Simon ROFE, professeur à l'Université de Londres et expert en Olympisme et patrimoine sportif qui a été retenu. Le processus de recherche a débuté à l'été 2020 et le rapport a été remis en décembre 2020. Les 28 et 29 avril 2021, lors de la réunion du comité directeur, le rapport a été présenté et adopté.

### **b. Rapport sur les risques majeurs**

Suite à une demande du Conseil de Direction de l'APE à l'été 2020, le secrétariat de l'APE a lancé un appel à experts pour trouver un expert chargé de mener des recherches sur les risques majeurs et les stratégies d'adaptation pour le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. L'appel a recueilli 25 candidatures. L'expert, Mme Marianne LEHTIMÄKI, a été sélectionné pour sa grande expertise dans le domaine, ainsi que pour sa connaissance du programme des Itinéraires culturels. L'étude s'est déroulée d'août à décembre 2020.

Cette première étude mondiale sur les risques majeurs pour les Itinéraires culturels - notamment les pandémies et le changement climatique - visait à considérer les risques comme des opportunités pour développer des approches plus durables et inclusives pour la mise en œuvre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Le rapport fournit des recommandations aux itinéraires culturels et aux États membres de l'APE, en s'appuyant également sur les recommandations des objectifs 2030 des SDG de l'ONU, ainsi que sur l'approche des droits de l'homme et la manière de les appliquer au programme des itinéraires culturels. Les 28-29 avril 2021, lors de la réunion du Conseil de Direction, le rapport a été présenté et adopté.